UNE ÉCOLE APOSTOLIQUE
en pays de mission
AU JAPON

On parle beaucoup du Japon, de son armée, de sa marine, de ses projets, de son ambition.

L'activité de ce peuple s'exerce autant sur le terrain scolaire que sur le terrain militaire et diplomatique.

Une revue désormais nécessaire à tout étranger qui veut se tenir au courant des idées du peuple japonais, les « Mélanges Japonais », (revue trimestrielle publiée par les missionnaires catholiques, chez Victorion, libraire, 4, rue Dupuytren, Paris), dans son numéro d'avril 1906, montrait l'extension de l'œuvre scolaire du Japon en Chine. A cette époque on comptait 8.000 étudiants chinois dans l'empire du Soleil-Levant. Actuellement, il y en a près de 14.000, répartis dans les différentes écoles de la capitale japonaise.

Les protestants, comprenant que l'avenir de la Chine repose sur ces jeunes têtes, se sont empressés de grouper dans leurs rangs un certain nombre d'entre eux. Une première réunion publique de l'« Association de la Jeunesse Chrétienne Chinoise » s'est tenue le 11 janvier : environ 1.500 étudiants avaient répondu à l'invitation.

Le péril jaune, au point de vue catholique et au point de vue de l'influence française, le voilà !

La lettre suivante fait appel à la charité des lecteurs de la « Croix du Nord » pour conjurer ce double péril. L'auteur appartient à la Société de Marie, qui dirigeait, entre autres, le célèbre collège Stanislas, de Paris, et que les événements ont forcé de porter dans d'autres contrées sa grande expérience et son dévouement :

« Le Japon fait beaucoup pour l'instruction de la jeunesse. D'après les plus récentes statistiques, voici quelques chiffres qui se passent de commentaires :

Ecoles primaires (ordinaires et supérieures) : 27.363, avec 150.301 professeurs et 5.151.173 élèves.

Ecoles secondaires ordinaires : 266, avec 6.817 professeurs et 100.853 élèves.

Ecoles normales ordinaires : 64, avec 2.103 professeurs et 16.373 élèves.

Ecoles spéciales de commerce, industrie, agriculture, produits maritimes, navigation, etc., complétant l'éducation primaire par une spécialité : 1.836, avec 13.890 professeurs et 110.390 élèves.

Ecoles professionnelles pour filles, au-dessus de l'enseignement primaire : 94, avec 1.438 professeurs et 28.191 élèves.

Ecoles diverses (droit, médecine, etc.) : 2.943, avec 7.418 professeurs et 140.849 élèves.

Ajoutez à cela les écoles supérieures qui relèvent directement du ministère de l'instruction publique, à savoir 2 universités, 3 écoles normales supérieures, dont une de filles, 7 lycées supérieurs, 4 écoles supérieures de commerce, 3 écoles supérieures industrielles, 5 écoles spéciales, une école des beaux-arts, une académie de musique, une école de langues étrangères, 5 écoles navales spéciales pour former des professeurs pour les lycées et écoles de commerce, enfin une école des sourds-muets, comptant 2.630 professeurs et 19.540 élèves.

Les peuples de l'Extrême-Orient ont les yeux fixés sur le Japon, qu'ils admirent, qu'ils brûlent d'imiter et auquel ils demandent fébrilement le secret de sa subite élévation. Nombreux y sont les jeunes étrangers accourus de tous les côtés pour y faire leurs études : ils se comptent par milliers : Coréens, Chinois, Philippins, Indiens, Siamois, viennent s'y former aux lettres, aux sciences, aux arts, à la médecine, à la politique, en un mot à toutes les branches de l'activité humaine. Qui ne voit que le Japon, se trouvant être l'« Alma Mater » de tous les peuples de l'Extrême-Orient, est appelé à exercer parmi eux et exerce effectivement déjà une influence prépondérante.

Le Japon ne se contente pas de les laisser venir à lui ; il va à eux. Il leur envoie des professeurs pour enseigner dans leurs écoles et pour y fonder des écoles nouvelles ; sur leur demande, il leur donne des conseillers pour leurs divers ministères ; les marchands japonais apportent sur les marchés les articles de leur industrie nationale.

De cette influence prépondérante du Japon dans l'Extrême-Orient, dont en réalité il fait l'éducation, il faut conclure à l'importance capitale, à la nécessité impérieuse de faire un effort énergique pour la conversion de ce peuple au catholicisme. Par le seul fait, et du même coup, l'on atteindrait indirectement tous les peuples orientaux.

Pour imprimer une vigoureuse poussée à l'évangélisation du Japon, il faudrait, avant toute chose, multiplier les prêtres indigènes, former des catéchistes, préparer des maîtres chrétiens, instruits et édifiants.

Ces résultats, on pourrait les assurer par l'établissement d'une « Ecole Apostolique » à Urakami, au centre d'une chrétienté de 8.400 âmes. C'est ce que nous nous proposons de faire, et pour cela nous faisons appel à toutes les bonnes volontés du monde catholique.

Mgr Cousin, évêque de Nagasaki, approuve l'œuvre et la recommande chaleureusement. La Société de Marie, qui a déjà cinq établissements scolaires au Japon, dont l'un à Nagasaki, a une lieue d'Urakami, a consenti à fournir le personnel et son entier dévouement à l'œuvre projetée ; mais c'est tout ce qu'elle peut faire à présent.

Grandes seront les difficultés. Un terrain est déjà trouvé et acheté. Mais il faut faire des constructions, engager des maîtres chrétiens, obtenir des parents qu'ils consentent à donner à Dieu un ou plusieurs de leurs enfants, puis pourvoir à l'entretien et à l'éducation de ces derniers, non seulement pendant une année, mais pendant des dix et des quinze ans. Tout cela suppose des fonds considérables. D'où les tirer ? Du pays même ? Inutile d'y songer. Les chrétiens du Japon sont trop pauvres. Donc de ce côté-là, rien ou presque rien à attendre.

Il se rencontrera, j'en ai la douce confiance, plus d'un âme généreuse qui voudra susciter un apôtre au Japon et pouvoir se dire : Il y a là-bas au fond de l'Extrême-Orient où je voudrais moi-même me dépenser au service de Dieu, un prêtre qui évangélise, un religieux qui prie et catéchise, un maître qui enseigne la doctrine chrétienne, un catéchiste indigène qui prête son précieux concours au missionnaire dans l'évangélisation, et cet ouvrier évangélique, c'est le fils de mes épargnes, c'est moi qui l'ai suscité par mes sacrifices et économies de tous les jours ! N'est-ce pas là une manière très efficace et bien réelle d'être missionnaire ? Il n'y a pas un seul chrétien, vraiment digne de ce nom, qui ne soit heureux et s'éprouve le besoin d'offrir son obole pour une œuvre si apostolique que celle d'Urakami.

Nous mettons cette œuvre sous la protection de la « Reine des Apôtres » et la prions de multiplier les ouvriers apostoliques dans ce pays et intéressant du Japon et de bénir les bienfaiteurs qui par leurs aumônes auront permis aux fondateurs de l'entreprendre et de la développer.

E. GENET, S. M.

Les aumônes peuvent être envoyées à M. l'abbé Moché, administrateur de la « Croix du Nord », 15, rue d'Angleterre, à Lille ou à M. l'abbé Delmas, directeur du Séminaire des Missions Etrangères, 128, rue du Bac, Paris, VIIe.

Prière de bien spécifier : « Pour l'Ecole apostolique d'Urakami ».

CHRONIQUE SPORTIVE

LIGUE VÉLOCIPÉDIQUE DU NORD

Le Comité central de la L. V. N. rappelle aux cyclistes de la région qu'en donnant leur adhésion, ils ne s'engagent que pour un an, et que la cotisation annuelle de cinquante centimes procurant la libre circulation des bicyclette à la frontière belge est valable jusqu'au 31 décembre de l'année courante qu'elle que soit la date d'admission.

Les retardataires sont donc prévenus et ils peuvent envoyer leur adhésion sans retard au siège social : 2, boulevard Gambetta, à Roubaix, où le secrétariat est ouvert en permanence tous les jours, de 6 h. à 9 h. du soir, et les dimanches, de 9 h. du matin à 1 h. de l'après-midi.

Pour les envois par la poste, les timbres sont admis.

PAS-DE-CALAIS

LA SCÈNE DE BANDITISME DE SAINT-MARTIN-AU-LAERT

On se souvient d'une scène de banditisme, au cours de laquelle une fillette de 13 ans aurait été victime d'un chemineau, qui l'aurait à moitié assommée.

La fillette avait donné tous les détails de l'agression, le signalement et le costume du malfaiteur.

L'enquête menée par la gendarmerie vient de révéler que l'histoire a été inventée de toutes pièces par la gamine, dans le but, a-t-elle dit, de s'attirer la sympathie de ses maîtres.

Ceux-ci ont commencé par la rendre à sa famille.

BELGIQUE

A la Cathédrale de Tournai

Restauration de l'église Notre-Dame

Le dégagement de la Cathédrale entraîne et nécessite la restauration de l'église Notre-Dame qui y est annexée. C'est ce qu'a reconnu M. Van den Heuvel, ministre de la justice, lors de sa visite à Tournai ; et, dans ce but, il fit au conseil de fabrique de l'église Notre-Dame des propositions bienveillantes.

Le projet de restauration, heureusement conçu et sagement élaboré par M. l'architecte Sonneville, a été dernièrement adopté par le conseil de fabrique, et il n'attend plus que l'approbation royale pour être mis à exécution.

La restauration de Notre-Dame comprend de nouvelles sacristies et la reconstruction de la chapelle du Rosaire dans le style de la Cathédrale, et l'ouverture complète de la dernière fenêtre de l'église. La toiture sera entièrement modifiée de façon à laisser voir les fenêtres supérieures de la nef romane de la Cathédrale.

Ce travail, qui sera considérable, aura pour effet de mettre en valeur un des plus beaux monuments de la Belgique et du monde entier, et, en outre, de restituer l'église Notre-Dame dans son état primitif. Elle était autrefois abritée sous sept toits contigus, disposés au travers de sa longueur, et couverte intérieurement d'un plafond plat en feuillets de chêne.

La restauration de Notre-Dame aura encore l'avantage d'embellir considérablement la place des Acacias et d'en faire un des plus beaux quartiers de la ville.

TOURNAI. — Etat-Civil du 24 au 30 avril 1907. — Naissances. — Edgar Poelman, sentier du Moulin du Leu. — Elisabeth Lefebvre, q. Ven Cutsem. — Mariette Duval, r. des Sœurs de la Charité. — Berthe Kain, rue des Procureurs. — Maurice Lesne, r. des Carmes. — Adrien Michel, r. du Glatognies. — Léopoldino Poterat, r. des Sœurs de la Charité. — Mariette Sénépart, v. ch. d'Autoing. — Léon Leplet, r. St-Piat. — Julienne Mathon, r. de la Marnière. — Albert Kestelcot, r. Poissonnière. — Ursmarine Renard, ch. Vert. — Germaine Bauw, ch. de Willemeau. — Madeleine Devaux, rue Childéric. — Simonne Colin, r. Chercquefosse. — Georges Pontus, r. Saint-Brice. — Ghislaine Duvivier, r. des Récollets. — Yvonne Baudier, r. des Jésuites. — Gilbert Monnier, ch. de Saint-Amand.

Publications de mariages. — Camille Wiffart, couvreur à Froyennes, et Elia Selvais, serv., rue des Puits-d'Eau. — Clovis Deweame, ouvr. au ch. de fer, et Louise Poorteman, ménag., lischet d'Antoing. — Georges Vanhaebost, forain, ch. du Bas-Follet, et Marguerite Devos, foraine à Antoing. — Henri Daumerie, s. prof., à Hérinnes, et Alice Manche, serv., boulev. Léopold. — Jules Fontaine, merich. à Warchin, et Marie Lefebvre, ch. de Renaix. — Louis Rasseneur, journal., et Rosalie Brosoux, ch. de Lille. — Fernand Dubrunfaut, pâtiss., r. St-Catherine, et Marie Leclercq, taill., s. Duwez. — Henri Leroy, forger., r. Neuve, v. de Marie Renders, et Désirée Zimmermann, mén., r. des Ingres.

Mariages. — Henri Crombé, 28 ans, ag. d'assur., et Jeanne Costigny, 22 ans, s. prof. — Charles Frighom, 22 ans, batel., et Marie Baert, 40 ans, batel. — Henri Duber, 20 ans, ouvr. menuis., et Augustine Delwart, 23 ans, repass. — Herman Boehm, 30 ans, photogr., et Jeanne Canelr, 23 ans, s. prof.

Décès. — Augusta Dewitte, 4 jours, r. de la Galterie. — Alphonsine Chevalier, 23 ans, sent. du Moulin du Lu. — Félicia Peeters, 63 ans, r. de la Madeleine, v. de Aimable Leclercq. — Henriette Nortier, 88 ans, r. de Pont, v. de Stanislas Bossu. — Alphonse Cornil, 66 ans, r. du Quesnoy, ép. de Maria Simon. — Marie Lecat, 40 ans, ép. de Arthur Barbieux, q. Taille-Pierres. — Joseph Waingnier, 78 ans, boulev. Lalaing. — Marie Bonnier, 60 ans, r. des Sœurs de la Charité, ép. de Julien Laloux.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 3 mai 1907

Présidence de M. GODARD, vice-président

Les grèves de Tourcoing

continuent à alimenter la correctionnelle.

Trois affaires de cette catégorie à l'audience d'hier. Comme on le verra, le Tribunal n'est pas tendre pour les grévistes.

Arthur Defrenne, 23 ans, dégorgeur, à Tourcoing, faisait partie d'un groupe de quatre-vingt grévistes environ, qui manifestaient jeudi dernier devant le peignage Binet, rue de Roubaix, voulant empêcher les ouvriers de rentrer à l'atelier, et les contraindre à faire cause commune avec eux.

Il avait saisi un ouvrier par le cou.

Un agent intervint. Defrenne le reçut très mal. « Voulez-vous, s'écria-t-il, que je vous casse la g... »

Un mois de prison.

—o—

Louis Friquet, que le Tribunal refusa, hier, de mettre en liberté provisoire, a été jugé aujourd'hui aussi. Il manifestait devant le tissage Pollet. Il a injurié l'agent Deconinck. Un mois également.

Le gréviste était défendu par Me de Lauwereyns.

—o—

Enfin, comparaissait un nommé Descamps. Pour celui-ci le parquet demandait confirmation du mandat de dépôt. Descamps a injurié des agents près du tissage Lamont.

Me de Lauwereyns demande la mise en liberté provisoire. Comme hier, il plaidait que le flagrant délit n'existait pas, plusieurs heures s'étant écoulées entre le fait et l'arrestation. Il prie le Tribunal de ne point faire comme hier, et de répondre à son argumentation.

Sur quoi le Président piqué, prononce un jugement déclarant qu'il est puéril ! de soutenir pareille thèse, et néanmoins accordant la mise en liberté provisoire.

Un agent d'affaires

Chargé par M. Maurice, directeur d'assurance à Roubaix, de toucher des primes à Lille, Achille Duiorest, 45 ans, agent d'affaire, a empoché 116 fr. 90. Quatre mois de prison.

L'escroquerie au cautionnement

Edouard Glasson, 26 ans, journalier sans domicile fixe, promit à M. Bury, journalier, à Flers de lui fournir une belle place de bureau chez M. Debray, marchand de café, rue Puébla. Le salaire devait être de 50 fr. par semaine. Mais il fallait déposer un cautionnement. Confiant, Bury versa 15 fr. et attendit. L'attente fut si longue que Bury finit par perdre patience et déposa une plainte.

Trois mois et un jour.

Affaires diverses

Armand Contamin, 26 ans, employé de commerce, à Marcq, a soutiré 50 francs à M. Quinaud, boucher. Sa mère, disait-il, demandait un petit service. Or la pauvre mère n'avait rien demandé. Trois mois et un jour.

15 jours avec sursis à Etienne Demaret, pour vol d'un coq et de deux poules, à Lomme.

Les jeunes Henri Ramont, 11 ans, écolier, Jules Ramont, 9 ans, et Joseph Keckout, 10 ans, écolier, à Lille, ont volé du plomb et du zinc. Ils sont remis à leurs parents.

Marie Vandenbrouck, 35 ans, poursuivie pour avoir acheté sans l'autorisation écrite des parents est condamnée à 50 fr., après plaidoirie de Me Decaudin.

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE CAMBRAI

— Un romanichel. — A la suite d'une vive discussion entre les membres d'une bande de romanichels et un journalier de Briastre, le gendarmerie voulut arrêter les nomades.

L'un d'eux, Joseph Columba, 20 ans, résista et outrages les représentants de l'autorité.

Il est condamné à 15 jours de prison.

— Les vagabonds. — Arthur Dekayser, ayant déjà été poursuivi pour vagabondage trouva pratique pour éviter une sérieuse condamnation de donner le nom de son frère, comme étant le sien.

La justice a du flair, elle a déniché le pot aux roses et condamne Arthur à un mois de prison.

Un autre vagabond Arthur Bince, déjà condamné 19 fois, a de nouveau été arrêté à Masnières. Le tribunal lui assure trois mois de logement en prison.

— Quand on a bu on a bouche x. — Arsène Pruvot passant à Briastre avec quelques camarades voulut se payer le luxe d'un repas à l'qui.

Il entra chez M. Deleporte Rénoni et se fit servir à boire et à manger. Quand arriva le quart d'heure de Rabelais, les amis se sauvèrent mais furent rattrapés par l'aubergiste qui pour tout paiement reçut une trique administrée par Pruvot.

Ce dernier est condamné à 2 mois de prison et 5 francs d'amende pour ivresse.

— Le bonneteau. — Quatre bonneteurs : Mathieu Valère, Sont, Louis Pruvost et Henri Dubrulle ont fait plusieurs dupes à la foire du Cateau.

Cela leur vaut six mois d'emprisonnement.

— Le bien d'autrui. — Le nommé Tondeur, de Saint-Vaast, ayant volé une centaine de francs chez M. Dehaine, épicier à Esnes, est gratifié de six mois de prison.

— Doux époux. — Paul Lebon, de Quiévy, a battu sa femme. Le tribunal pour le ramener à de plus tendres sentiments lui inflige six jours de prison avec sursis.

LIBRAIRIE de la CROIX DU NORD
(Succursale de la Maison de la Bonne Presse de Paris)
1, rue des Sept-Agaches (Grand-Place)
LILLE

ÉDITIONS DE LUXE DE LA BONNE PRESSE

Soldats de l'Eglise. (Graudmaison).
Dans la Tourmente. (E. Daudet).
Au Temps de l'Empereur. (E. Daudet).
Histoire de Jeanne d'Arc. (Ch. Debout).
Le Christ de la Légende Dorée. (Broussolle).

Chaque vol. broché, 5 fr. port en sus.

COURRIER MILITAIRE

Je rappelle aux lecteurs de la « Croix » que pour recevoir une réponse dans le Courrier hebdomadaire, il leur faut adresser une lettre à M. le Remo, 5, rue Geyard, Paris, et indiquer le nom, le numéro, le pseudonyme, sous lequel la réponse devra paraître. Quand on désire une réponse par lettre, joindre à la demande une enveloppe timbrée portant l'adresse exacte. — Les réponses sont faites dans la semaine suivante.

« Un qui est de Morez-du-Jura ». — (J'ai modifié votre « en tête » de réponse. Vous devinez pourquoi). — Un jeune homme qui appartient à la classe 1904 ou « marche avec elle », ne doit pas accomplir de service actif, s'il est versé dans le service auxiliaire. — S'il marche avec 1905, il fera ses deux ans dans le service auxiliaire (nouvelle loi).

Mauvaise dent. — 1. Pour être exempté, il faut avoir une très mauvaise dentition. C'est fort rare. — 2. Au régiment, si vous n'arrivez pas à « tortiller la boule de son », vous pourrez en parler au major, à la visite, il vous examinera et pourra même vous mettre en observation pour bien étudier votre cas. — 3. Parlez de cela au major, à la visite que vous passerez après l'arrivée au corps.

Pont-l'Abbé n. 2. — Pour connaître les conditions à remplir en vue d'un engagement volontaire dans la marine, écrire au commandant des équipages de la flotte du port le plus proche : Brest ou Lorient pour vous.

Bruc-Mines-Arrée, n. 42. — Un jeune homme au service peut demander « une permission (par la voie hiérarchique) à son colonel, pendant la période de son frère réservistes. — Il joindra à sa demande le « certificat de présence sous les drapeaux » que lui aura envoyé le réservistes.

M. Cholay, par Toul. — Un jeune homme peut s'engager pour 3, 4 ou 5 ans, à toute époque, dans les zouaves ou les tirailleurs algériens. — S'il a passé la révision, l'engagement de trois ans doit être contracté avant le 30 septembre. — Il faut être vigoureux et avoir bonne vue pour aller dans un de ces corps d'infanterie en Algérie ou Tunisie. — Le consentement du général en chef (Alger ou Tunis, suivant le cas), est nécessaire pour aller aux turcos. — L'avancement là-bas est très lent. — (Lire ci-avant pour les « réponses directes »). — Passer au recrutement pour les détails de l'engagement.

I. T. B., n. 414. — Plus de dispenses d'un an aujourd'hui avec la nouvelle loi, quand on est pris « bon », on fait deux ans.

Fernand C., 33e artillerie, Nimes. — Vous ne m'indiquez pas « votre classe ». Que voulez-vous que je vous réponde ?

B. Meunier, Montreuillon (Nièvre). — Appartenant à la classe 1904, il rentrera au foyer avec elle.

N. 13. Un vosgien. — 1. On peut devenir sergent en cinq mois (minimum), mais mieux vaut compter plus. — 2. Les tirailleurs sénégalais n'ont aucun rapport avec les troupes d'Algérie-Tunisie. Ils relèvent, eux, de l'« armée coloniale ». — 3. Un mécanicien ne s'engage pas comme tel, dans l'armée métropolitaine. Il peut aller soit dans le génie, soit dans une « compagnie d'ouvriers d'artillerie ».

Attendant un ami. — La classe 1904 rentrera cette année. Date de libération demeure à fixer. — L'ajourné une fois actuellement au service, rentrera avec sa classe.

D. Ec. de Th. Carentan. — Le frère prie après deux ajournements, pour « un an », ne peut être d'aucun secours à son frère rappelé.

4e classe. N. 84. — Programme de l'Ecole de Versailles, 6 fr. 50, chez M. Lavauzelle, éditeur à Limoges. (Adresse suffisante).

M., Hôtel canadien, Paris. — Demande motivée de devancement d'appel pour une période, adressée au général commandant la subdivision et remise à la gendarmerie qui donnera tous renseignements. — On n'accorde guère des devancements d'un mois.

C. Warmeriville (Marne). — Voir, ci-avant, une adresse d'éditeur militaire pour tous les documents relatifs aux engagements, à la gymnastique, etc.

A. G., 156e, Landes. — On peut travailler comme engagé, pour devenir officier de réserve. Mais on ne peut pas demeurer dans l'armée active avec ce grade. Ce serait trop commode. Il faut passer par une Ecole pour être officier de l'active.

Léon M., 81e, 4e, Rodez. — Quand on sort de l'infanterie, on ne peut prétendre qu'à la gendarmerie à pied. — Etant au régiment, il faut exposer ses intentions à son capitaine qui guidera pour la demande à lancer et les pièces à réunir, suivant qu'on peut prétendre faire un gendarme ou un élève gendarme.

BIBLIOGRAPHIE

La question de Lorette et le livre de M. Chevalier, par Louis POISAT. 1 vol. Chez Bloud, 4, rue Madame, Paris.

Il y a une question de Lorette. Soulevée par quelques auteurs protestants au XVIe et au XVIIe siècle, elle a été reprise par les hypercritiques contemporains notamment par le P. de Feis, barnabite, M. Boudinhon, de la « Revue du Clergé française » et surtout M. l'abbé Ulysse Chevalier, correspondant de l'Institut.

Pour ces écrivains le fait de la translation de la « Santa Casa » de Nazareth à Lorette n'est qu'une légende. Il n'y a pas de documents historiques qui l'établissent.

A cette objection basée presque toute sur des arguments purement négatifs, de nombreux écrivains ont répondu. Le P. Eschbach, dans l'« Ami du Clergé », M. Arthur Loth, dans le « Vérité française, Mgr Battandier, Mgr de Marcy, Mgr Faloci, M. l'abbé Fleurax se constituèrent les défenseurs de la tradition.

Leur thèse a du moins le premier avantage : celui de la possession.

Il y a une tradition toujours vivante dans le pays d'Ancône en faveur de la tradition.

Il y a la tradition des Dalmates sur le séjour que fit chez eux la « Santa Casa ». Toujours sur la colline de Teresetto qui domine majestueusement Fiume et toute l'admirable baie de Quarnero, on montre, dans l'église Madonna del Mare, l'emplacement où se serait posée la maison voyageuse avant de partir pour le pays des Marches. Et il ne serait pas bon, parmi les vaillants Croates, d'hypercritiquer le fait que fit contrôler par une mission envoyée en Palestine Nicolas Frangepan, ban de Croatie.

Puis, il y a la tradition liturgique et ecclésiastique qui a bien son autorité aussi.

Quant aux arguments négatifs présentés surtout par M. Ulysse Chevalier dans un livre de grande érudition mais que des amis trop chauds ont peut-être loué à l'excès, ils trouvent en M. l'abbé Poisat, bien connu dans le Nord, un juge sévère qui les passe au crible dans la brochure que nous annonçons ici.

Et il faut bien convenir que cette réplique, pour être courte, est fort péremptoire. Elle relève sans pitié — peut-être même un peu vivement — les défaillances de l'érudit antagoniste de la « Santa Casa ». Au défi de ce dernier de produire aucun texte antérieur à 1471 « soufflant mot de la translation », M. l'abbé Poisat répond en en citant quatre fort probants sinon absolument probants.

Sans être une thèse positive établissant définitivement le miracle de la translation, ce travail de notre distingué compatriote est une sérieuse contribution au volume qu'il faudrait pour répondre aux 520 pages de M. Chevalier, volume « qui sera probablement écrit » annonce M. Poisat.

Ce volume qui serait le vrai « livre définitif » sur la question, M. Poisat nous paraît être un des hommes les plus à même de l'écrire.

Ce serait une belle tâche pour un aussi habile ouvrier.

C.

PORT DE DUNKERQUE

ENTRÉES du 3 mai

Brest, v. Emilie, 515, lége.
Havre, v. Sauternes, 140, dm.
Pensacola via Havre, v. ang. August-Belmont, 2967, dm.
Bilbao, vap. San-Martin, 776, mineral.
Newcastle, vap. ang. Foscoliuo, 632, charbon.
Newcastle, v. ang. Annie-Hough, 552, charbon.
Bristowe, v. ang. Indraghiri, 2181, laines.
Havre, v. Amiral Courbet, 2472, dm.
Revel, v. ang. Toledo, 3149, dm.

SORTIES du 3 mai

Hul, v. ang. Pulo, 288, dm.
Glasgow, v. ang. City of York, 4695, dm.
Newcastle, v. ang. Dunstafflage, 1674, lége.
Dundée, v. ang. Ancient-Britain, 811, dm.
Londres, sl. ang. Gladys, 98, lége.

NOUVELLES MARITIMES

ARRIVAGES :	VENANT DE :
Tacoma 21 avril, 3m. Crillon.	Anvers
Iquique 27, 3m Babin-Chevaye	Hobart
Coronet 24, st Amiral Exelmans	San-Francisco
Falmouth, 2 mai, 4m Antoinette	Antofagasta
Limerick 1, 3m Empereur	Limerick, Portland (O).
Hull 1, st. Birch	Dunkerque
Bristol 1, st Dabjorg	id.
Gênes 3, remorq. Atlas	

DEPARTS :	ALLANT A :
Lisbonne 30 avril, st. Caravelles	Brésil
Haiphong 29, st Amiral Nielly	Marseille
Havre et Dunkerque.	
B-Ayres 26, st Kirkosweld	R-Uni ou Cont.
Ténérife 29, sts. Am. Rig. de Genouilly	Plata
Rosario 30, st ang. Waverley	St-Vincent pr ordre.
Bombay, st. Alston	Dunkerque
Shields 1 mai, st. Focelini	id
Queenstown 1, 3m Jane Guillon	Ipswich
Falmouth 2, 3m Maréchal-d-Castries	Limerick
Iquique 1. 3m Duc-d'Aumale	Rotterdam

PASSAGES. — Ouéssant 1er mai, st. ang. Indraghiri, all. d'Australie à Dunkerque.

Malte 1er, st. ang. Star of Scotland, en route d'Australie à Dunkerque.

Suez 1, st ang Ching-Wo, allant de Batavia à Dunkerque.

Gibraltar 1er, st ang. Baluchistan, allant de Bombay à Dunkerque.

Aden 30 avril, st ang. Registan, all de Bombay à Dunkerque.

MARCHES

Lille. — SUCRES. — Sucre cassé : » » 59.50 ..... pain n° 1 : 60.50 ; n° 2 : » » ; Cuite 1er jet 23.» à » » ; 28 » » » à .....

ALCOOLS. — 9/8 fin disp. : 36.50 et » »

Paris, 6 mai.

SUCRES RAFFINÉS (cote commerciale). — La demande est toujours active, par suite de la bonne tenue des sucres bruts. La tendance est ferme et les cours s'inscrivent en hausse de 50 centimes.

On cote à Paris en disponible, les 100 kilos, par wagon complet et suivant marques ces prises :

En cartons de 5 kil. rangés	58 50	à 59 ..
» » 1 kil.	60 ..	60 50
En caisses de 50 à 60 kil.	59 ..	59 50
» 25 à 30 kil.	59 50	60 ..
» 10 kil.	60 ..	60 50
Raffinés en pains	56 ..	56 50

Pour les cours de province, il y a lieu d'ajouter à cette cote les frais de chargement et de transport, qui sont plus ou moins élevés, suivant les régions.

Cours pour l'exportation franco sur wagon ou sur bateau, les 100 kilos, à Paris, droits déduits : cubes, 31.» à .. fr. ; pains, 29.» à ....

PRODUITS ACCESSOIRES. — On cote en disponible, les 100 kil., par wagon complet et suivant marques :

Sirops déchets en sacs	54 ..	55 ..
Irréguliers	54 ..	55 ..
Petits déchets	53 50	54 50
Sucres en poudre	53 50	54 ..
Remoulés (suivant finesse)	55 ..	56 50
Classes	55 ..	57 25
Cristallisés extra acquitté	53 25	53 75
— en poudre	54 25	54 75

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE (Banque)
40, rue de la Gare, ROUBAIX
1, place de l'Hôtel-de-Ville, TOURCOING
Ordre de Bourse. — Opérations sur titres. — Paiement de coupons. — Service de coffre-fort.

Le Véritable SEL VICHY-ETAT
est le seul extrait des célèbres SOURCES de l'ETAT
10 cent. le paquet, dose pour 1 LITRE d'EAU
Dans toutes les Pharmacies le SEL VICHY-ETAT.

Par les
TEMPS FROIDS & HUMIDES
ne consommez d'autre apéritif que le
BANYULS-TRILLES
soigneusement préparé avec un vieux et excellent vin pur et le meilleur quinquina et vous en ressentirez les effets toniques et bienfaisants.
C'EST L'APÉRITIF D'HIVER
par excellence
recommandé par le corps médical aux Hommes, Dames et Enfants.
Refuser la consommation si la bouteille ne porte pas l'étiquette
BANYULS-TRILLES

Vous souffrez de maux de tête, de pesanteurs d'estomac ; vous avez des insomnies, des migraines ; et vous en cherchez la cause ; une mauvaise digestion occasionne toutes ces douleurs. Une cuillerée à bouche de Vin Gobert à la Pepsine et à la Diastase, vous guérira complètement. Le flacon : 2 francs. Pharmacie Centrale Lille, 26, r. Esquermoise.

BOURSE DE LILLE

DU 3 MAI 1907

Dernière jouissance	CHARBONNAGES	Cours précéd.	Cours du jour
1 juillet 06	Aniche	1005 »	1000 »
30 juin 06	Anzin	1550 »	1555 »
1 juillet 06	Auxin	5750 »	5750 »
7 mai 06	Bethune	.....	.....
15 mai 06	Bully-Grenay	4900 »	4900 »
15 mai 06	— — 1/50	101 50	101 »
1 juin 06	Blanzy	1475 »	1480 »
15 févr. 06	Bruay (25e)	854 »	850 »
1 juillet 06	Campagnac	115 »	.....
1 mars 06	Carvin (cinquième)	325 »	330 »
1 mars 06	Carvin (sentière)	1620 »	.....
Origine	La Clarence	200 »	205 »
31 mars 06	Courrières	2200 »	2200 »
Origine	Crespin (tit. verts)	85 »	85 »
30 juin 06	Douchy	984 »	988 »
1 mai 06	Dourges (100e)	812 50	814 »
1 mai 06	Dourges (act. ent.)	24000 »	.....
1 oct. 05	Drocourt 1860	4500 »	.....
1 oct. 05	Drocourt (10e)	450 »	.....
31 déc. 05	Escarpelle	1005 »	1001 »
2 janv. 03	Ferfay	1575 »	.....
Origine	Ferques	90 »	.....
Coup. 1 ext.	Flines-les-Raches	85 »	84 75
31 mars 05	Lens (entier p.)	790 »	790 »
31 mars 05	Lens (1/10)	80 »	80 »
1 mai 06	Liévin	4325 »	.....
1 mai 06	Liévin (300e)	145 50	145 »
15 juin 01	Ligny-les-Aire	600 »	605 »
Origine	— — (250 fr. p.)	.....	.....
12 juin 06	Marles 30-0/0	2205 »	2210 »
10 juin 06	Merles 70-0/0	2280 »	.....
	Merles 1/20e	162 »	.....
28 févr. 06	Meurchin (1/5e)	2860 »	.....
28 févr. 06	Meurchin (act. ent.)	12575 »	.....
10 janv. 06	Ostricourt	2201 »	.....
1 juillet 06	Thivencelles	710 »	.....
15 mai 06	Vicoigne (20e)	1210 »	1200 »
	BANQUES (Actions)		
	Crédit du Nord	610 »	610 »
	Verley-Decroix	1506 »	.....
	Devilder et Cie	1100 »	.....
	VALEURS DIVERSES		
	Gaz de Waszemmes	515 »	.....
	Ronneau	400 »	.....
	St-Sauveur-Arras	210 »	.....
	Biache-Saint-Vaast	2500 »	.....
	Denain-Anzin	2105 »	.....
	Forges St-Amand	720 »	.....
	Senelle	625 »	.....

Coupons détachés

Vicoigne (act. nouv.) c. n° 1, net 23,75 ; Vicoigne (1/10e) c. n° 1, net 2,375.

1er mai. — Liévin (dixième). c. n° 82, brut 15, net nom. 45, porteur 40,10 ; Liévin (trois centièmes, c. n° 23, brut 1,50, net nom. 1,50, port 1,32. — Amidonneries et Rizeries de France (Etablissements St Verley), act. ordinaire, brut 75, net 72 ; act. priv. libérée, brut 37,50, net 35. — Saint-Sauveur (Arras), coupon 41, brut 15 fr., net nom. 15,35, porteur 14,95. — Crédit du Nord, brut 10, net 9,44. — Dourges (action), brut 1050, net 1008, porteur 811 ; Dourges (centième), n° 13, brut 10,50, net nom. 10,08, port. 9,40. — Payable 1er juillet, Anzin, net 153,60.

Coupons annoncés :

15 mai. — Ciments et chaux hydrauliques du Nord (act. lib.), c. n° 1, brut 10 fr., net nom. 9,60, port. 9,40. — Ciments et chaux hydrauliques du Nord (ent. non lib.), brut 6,25, net nom. 6. — Béthune (Bully-Grenay), n° 86, brut 80, net nom. 76,80, port. 71,52 ; Béthune (Bully-Grenay), la cinquantième c. n° 86, brut 1,60, net nom. 1,54, port. 1,43.

20 juin. — A détacher à la cote du 10 mai, Aniche, net 30 fr.

1er juin. — Société Lorraine Industrielle, coup. n° 51, brut 35, net nom. 33,60, port. nom. 32,20.

BANQUE DU NORD ET DES FLANDRES
A. & L. PALLIEZ, Adm-Dr
LILLE (108, rue Nationale, 108 ; 39, rue Faidherbe, 39)
AMIENS. — 6, Rue des Trois-Cailloux
CAMBRAI. — 5, rue de la Porte-Robert
DOUAI. — 25, place du Barlet.
ORDRES DE BOURSE
CHARBONNAGES AU TARIF OFFICIEL
ENCAISSEMENTS GRATUITS
PAIEMENT SANS FRAIS DE TOUS COUPONS
même 15 jours avant leur échéance
Location de Coffres-Forts
GARDE DE TITRES
Organe hebdomadaire : Echo des Charbonnages
Abonnements : Nord et Téléphone, 3 fr. par an ; Autres départements, 4 fr. ; Etranger, 5 fr.

Pour nos Ménagères

MARCHÉS	Beurre (le kilo)		Œufs (la douzaine)		Pommes de terre (les 100 kilos)	
Paris, 1er mai (pour compara